

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 42	Charleval	Mme Héquet, MM. Calais, Emo,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Vieillard.R, Gavelle
	Flipou	M. Mirallès,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 4 avril 2024	Letteguives	Mme Grégoire,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Simon, Jullien, MM. Chivot, Dulondel, Romet, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoirs : M. Ziéliniski à M. Gavelle, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R., Mme Marteau à M. Moëns, M. Minier à M. Bézirard, Mme Letourneur à M. Romet, M. Béharel à Mme Fouquet.

Finances : vote du budget primitif du budget annexe « Village d'artisans » 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 19 mars 2024 ;

Le budget annexe « Village d'artisans » est exposé et soumis au vote par M. Baldari, Vice-Président délégué aux affaires générales et finances.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 106 900,00 €

Section d'investissement : 363 115, 51 €

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :

- adopte le budget primitif 2024 du budget annexe « Village d'artisans ».

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Luc ROMET



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.